

Délibération n°22-27 du 17 novembre 2022

Procès-verbal du conseil d'administration du 29 juin 2022

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5 ;
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2006 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et notamment l'art.R. 833-16 ;
- VU les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- VU l'arrêté du 7 Aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 14h08.

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de votants : 23

Le conseil d'administration du Crous Rennes-Bretagne approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 29 juin 2022.

NOMBRE DE VOIX :

- POUR : 22
- CONTRE : 1
- ABSTENTION : 0
- REFUS DE VOTE : 0

Fait à Rennes, le 17 novembre 2022

Le recteur de l'académie de Rennes
Emmanuel ETHIS



17 novembre 2022

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

1



Procès-verbal du
29 juin 2022

Pour approbation



7, Place Hoche
CS 26 428
35064 Rennes Cedex

+332 99 84 31 11

CROUS de Rennes Bretagne

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 29 JUIN 2022

En l'absence de M. Le recteur et de **M. Devillez**, *Conseiller Enseignement Supérieur* au rectorat, **M. Xhiani**, *vice-président étudiant* ouvre la séance à 14h20.

A la demande des élus étudiants, une minute de silence est respectée en mémoire des victimes des attentats du Bataclan dont le procès se déroule actuellement.

Mme Lucas, *directrice adjointe du Crous Rennes-Bretagne*, procède à la vérification du quorum et distribue les pouvoirs :

Présents : 12+1 membre suppléant invité (M. Zimmermann- Rennes 2)

Distribution des pouvoirs : 11

TOTAL : 23

1- ACTUALITES

M. Prouteau, directeur général du Crous Rennes-Bretagne, présente les répercussions liées au contexte actuel qui s'imposeront à la rentrée prochaine. Une inflation élevée, des ruptures d'approvisionnements sur certains produits et une saturation du plafond d'emplois conduisent l'établissement à rechercher des marges financières. La situation financière du Crous est fragile. Il est nécessaire de dégager des marges de manœuvre afin de poursuivre la trajectoire stratégique de développement de l'établissement. L'implication des équipes sur le terrain ainsi que celle des services administratifs est à souligner car elle permet d'avoir un regard pointu sur la situation financière et les ressources humaines de l'établissement.

Restauration :

Concernant le projet du RU de l'Etoile UCPA, le Crous a été sollicité pour allouer des crédits supplémentaires et redéfinir en partie le projet. Le restaurant de Saint-Brieuc en difficulté financière après 10 mois d'exploitation et le futur RU de Saint-Malo, financé dans le cadre du CPER, pourraient devenir des satellites de cette UCPA. Par ailleurs, également les lois AGEC obligent à redéfinir l'organisation de la restauration. La modification au cahier des charges de l'UCPA peut permettre d'y répondre. Se pose également la question de la capacité à exploiter la structure telle que définie actuellement au regard du plafond d'emploi déjà saturé. Par ailleurs, reste à définir au travers de l'adaptation des structures satellites l'organisation de la restauration rennaise. Sur ce projet, l'accompagnement du personnel sera particulièrement important.

Afin que les étudiants de Beaulieu bénéficient d'une restauration pendant la fermeture du RU de l'Etoile, l'ouverture de la 2^{ème} ligne de métro permettra aux étudiants de venir déjeuner au RU Le Fougères grâce à la réouverture d'espaces inutilisés voire sous utilisés.

Pour répondre toujours mieux aux attentes des étudiants, l'établissement va développer 3 nouveaux dispositifs de restauration, à savoir :

- la vente à distance avec la création d'une application ;

- Les casiers réfrigérés qui seront loués et installés sur différents sites de Rennes 1 et Rennes 2 ;
- La création d'un espace de vente en libre-service (Crous Market). Une première structure ouvrira à Lorient début septembre.

Des cahiers des charges par types d'espaces vont être élaborés et pourront être présentés aux partenaires qui souhaiteraient installer un espace de restauration dans leurs structures.

Enfin, il s'agira pour les équipes de restauration de modifier les pratiques et de proposer 300 fiches techniques au lieu de 1000 actuellement. Afin d'éviter les ruptures d'approvisionnement, 50% de ces fiches devront concerner des recettes végétariennes.

Hébergement :

L'activité hébergement a une importance trop relative par rapport à la restauration. Il est par ailleurs nécessaire de trouver de nouveaux logements sur les sites en tension. Pour cela, un cahier des charges sera rédigé en fonction des besoins des étudiants et des équipes de maintenance. Il définira aussi les coûts d'entretien et de viabilisation.

Un travail sera également mené avec les bailleurs sociaux avec lesquels le Crous est engagé. Le Crous ne pourra pas continuer à gérer seul la maintenance et la réhabilitation de ces logements. Pour cela, il est nécessaire d'élaborer un PPI avec les bailleurs afin qu'ils s'engagent davantage dans la rénovation des bâtiments.

Le service patrimoine du Crous de Rennes va être réorganisé en deux services, un service gèrera les constructions neuves et l'autre service assurera les travaux et la maintenance.

Des demandes de subventions complémentaires ont été faites au Crous, à savoir 500 000€ pour le site de Beaulieu et 1M€ pour la réhabilitation de l'espace collectif et la salle culturelle à Brest.

Arrivée de M. Cabon à 14h28.

Arrivée de M. Devillez à 14h30. Ce dernier reprend la présidence de la séance.

Le nombre de votants passe à 25 votants.

Rentrée 2022 :

En restauration, le plateau étudiant sera uniquement constitué d'une entrée + un plat + un dessert.

Mme Larue, Vice-présidente au conseil départemental d'Ille et Vilaine, s'interroge sur la nécessité de dégager des marges financières.

M. Prouteau, indique qu'il existe actuellement de fortes hausses sur certaines denrées alimentaires et que l'on doit sur certains postes, essayer de faire mieux pour réduire les coûts.

Mme Larue, indique que lancer de nouveaux procédés de vente en restauration va induire des coûts supplémentaires.

M. Prouteau, réaffirme que ce n'est pas le cas, et que le système de location est très avantageux puisque à l'achat cela coûterait 40 000€.

Mme Larue, demande si ce sont les étudiants qui ont fait cette proposition et si les restaurants traditionnels existeront toujours.

M. Prouteau, précise qu'il s'agit de diversifier les espaces de vente et que cela vient en complément de la restauration traditionnelle. C'est aussi une solution pour proposer un service de restauration là où le Crous n'est pas encore présent.

M Xhiani, souligne que ces nouvelles techniques n'ont pas été validées par les élus étudiants. Il aurait été souhaitable de mener une réflexion pour développer une offre de restauration le soir avec le click and collect. Sachant que cela permettrait aussi de créer des emplois étudiants.

M. Prouteau, précise qu'il s'agit d'une expérimentation visant à compléter l'offre de restauration existante.

Mme Le Flem, élue étudiante Bouge ton Crous, ne comprend pas pourquoi on développe ces nouveaux concepts sur des zones déjà bien dotées en termes de structure de restauration, alors que certaines zones n'ont pas de restaurants. Cela risque de renforcer les déséquilibres sur le territoire.

M. Prouteau, rappelle que la région Bretagne est bien dotée en termes de restauration. La Région compte 61 sites d'enseignement supérieur pourvu de 81 espaces de restauration (dont 26 en restauration agréés). Il indique que le Crous fera le nécessaire pour maintenir ses 765 ETP.

M. Panhaleux, élu étudiant Union Pirate, regrette de ne pas avoir été consulté plus tôt sur ces sujets.

M. Prouteau, précise que c'est pour cela qu'une réunion préparatoire à cette séance du conseil d'administration a eu lieu avec les élus étudiants et les élus du personnel.

Mme Le Flem, indique qu'il est regrettable d'avoir reçu les informations et documents au dernier moment.

M. Prouteau, reprend sa présentation sur les orientations de la rentrée :

- l'offre végétarienne va être développée. En raison de probables futures ruptures d'approvisionnements, les équipes devront rester vigilantes pour s'adapter ;
- la carte snacking va être homogénéisée sur l'ensemble du territoire ;
- quelques prix vont être révisés ;
- les cahiers des charges sur la restauration vont être revus afin d'avoir une spécialisation des sites ;
- quelques cafétérias vont fermer en raison du foisonnement de structures sur un périmètre restreint ;
- ouverture à Lorient en septembre du Crous Market, mais aussi du lancement du projet S'pace qui mêle culture et restauration financé dans le cadre du CPER ;
- réflexion à mener sur le nouveau restaurant de St-Brieuc qui dispose d'un espace de restauration qualitatif mais qui n'a pas de cuisine et fonctionne avec un prestataire. Le coût denrée de 2.60€ met en difficulté l'établissement. Les dépenses alimentaires représentent un

coût très élevé rapporté à la taille de la structure. C'est pourquoi, le projet de St-Malo qui doit reposer sur le même fonctionnement, doit être revu ;

- une expérimentation va être lancée pour du snacking chaud avec le principe « zéro contenant » sur Brest et Lorient.

M. Zimmermann, Vice-président étudiant chargé de la vie étudiante à Rennes 2, informe qu'il reçoit beaucoup de sollicitations pour que soient proposés plus de végétariens et végan. Le végétarien pourrait être une solution face aux risques de ruptures car nous pouvons nous approvisionner au niveau local.

M. Prouteau, est d'accord avec ces propos et souhaite aller dans ce sens à l'avenir.

Hébergement :

M. Prouteau, présente désormais les orientations de la rentrée en hébergement :

- mise en place d'e-bail qui permet de dématérialiser les pièces administratives ;
- avec la nouvelle loi concernant la responsabilité des gestionnaires publics qui rentrera en application en 2023, la vigilance sur la constitution des dossiers locatifs sera renforcée ;
- problématique de la hausse des fluides ;
- livraison du dernier bâtiment Bouguen à Brest et livraison du bâtiment A à Beaulieu ;
- poursuite de la rénovation du bâtiment G de Beaulieu ;
- préparation du projet de réhabilitation de la cité St Hélier avec une fermeture prévue à l'été 2023, ainsi que la rénovation de Sévigné et Ferry qui nécessite un travail important à mener avec les bailleurs sociaux ;
- expérimentation de la location saisonnière à Vannes.

M. Prouteau, annonce une réorganisation du service social en partenariat avec les universités rennaises. Par ailleurs à la suite de départs en retraite, le service patrimoine sera restructuré. Enfin, une enquête administrative est menée au sein du restaurant de St-Malo.

Mme Clabe, Vice-présidente Rennes 1, demande si le Crous a reçu des demandes de logements saisonniers sur la côte Nord.

Mme Lucas, lui indique que non.

M. Xhahani, indique que l'ensemble des élus étudiants s'indigne de ne pas avoir eu de commission de restauration et d'hébergement pour échanger sur les orientations politiques du Crous qui viennent d'être présentées.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MARS 2022

M. Devillez, interroge les administrateurs sur d'éventuelles remarques.

Vote :

Nombre de voix pour	25
Nombre de ne prend pas part au vote	0
Nombre d'absentions	0
Nombre de voix contre	0

3- APPROBATION DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS ACCORDEES AU DIRECTEUR GENERAL

M. Prouteau, indique qu'il s'agit d'une demande classique pour permettre d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement. Les délégations sont identiques à celles du précédent directeur général du Crous.

Mme Le Flem, s'oppose à prendre part au vote, car elle estime que les documents n'ont pas été envoyés dans les temps, et que le Crous doit consulter les administrateurs avant de prendre toute décision.

Mme Danel, élue étudiante Union Pirate, appuie les propos de Mme Le Flem, en indiquant être en face d'un déni démocratique en raison de la non-consultation au préalable des administrateurs. Elle s'interroge sur le fait que le directeur général puisse choisir la politique tarifaire en l'absence de dialogue social. Elle exprime des doutes sur cette délégation d'attribution.

M. Prouteau, indique qu'il s'agit ici de ne pas pénaliser la gestion courante de dossiers.

Mme Noel, Agent Comptable du Crous Rennes-Bretagne rappelle que ce type de délégation existe dans l'ensemble des Crous depuis 2017. Il s'agit d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement ce qui n'empêche pas de consulter le conseil d'administration sur des projets importants. Mais il est impossible de se présenter à chaque fois devant les élus pour la moindre décision à prendre sans risquer le blocage. Cette délégation n'est pas une modalité de contournement du conseil d'administration.

M. Devillez, confirme que ce type de délégation existe dans toutes les administrations.

Mme Le Flem, comprend qu'une réunion du conseil d'administration est lourde à organiser. En revanche, mettre en place des commissions déléguées, permettrait d'avoir des échanges en dehors du conseil d'administration.

M. Xhihani, précise que ce qui inquiète les élus étudiants, est le risque que la politique tarifaire se résume à une hausse des dépenses pour les étudiants. Les élus veulent juste s'assurer que cette délégation ne sera pas un moyen de contourner le conseil d'administration. Peut-être qu'un article peut être rajouté à cette délégation indiquant que lorsqu'il y a une hausse des tarifs le directeur doit impérativement consulter les élus avant. Enfin, **M. Xhihani** souhaite en savoir plus sur l'enquête menée à St-Malo et savoir si le directeur a le droit d'ester en justice.

M. Prouteau, précise qu'il s'agit d'une enquête disciplinaire et que les services du Crous sont compétents pour mener cette enquête.

Mme Noël, indique que le directeur général a le droit d'ester en justice comme n'importe quel président d'université. Cependant, il doit par la suite revenir devant le conseil d'administration pour en rendre compte.

M. Xihani, informe que ce droit n'est pas présenté dans le code de l'éducation. Il est écrit que c'est le conseil d'administration qui décide si le directeur peut ester ou pas.

M. Cabon, Enseignant à l'ISEN, demande à la direction si des commissions en hébergement et restauration se sont tenues.

M. Prouteau, répond par la négative. En raison d'un timing très serré entre la hausse brutale des denrées alimentaires, l'électricité, sa prise de fonction au 1^{er} avril dernier et la tenue du dialogue de gestion le 9 juin. Il a fallu prendre des décisions rapidement.

M. Devillez, comprend la position du Crous, car le rectorat a aussi été confronté à des délais courts pour prendre des décisions.

M. Prouteau, ajoute que dans le cadre des arbitrages nationaux de la nouvelle loi de finances 2023, l'établissement a dû prendre des orientations dès le courant du mois de juin.

Mme Kermarrec, élue syndicale A&I UNSA, indique que les changements de tarifs sont rares et qu'entre les 3 à 4 conseils d'administration annuels des réunions de travail peuvent être menées.

M. Prouteau, confirme ces propos en précisant que la dernière hausse des tarifs date de 2017.

M. Panhaleux, se dit préoccupé d'avoir reçu les documents 2 jours seulement avant la séance. En raison de la complexité du sujet, il aurait été judicieux de décaler ce point au prochain conseil d'administration. Pour cette raison, le syndicat Union Pirate votera contre.

Vote :

Nombre de voix pour	11
Nombre de ne prend pas part au vote	0
Nombre d'absentions	5
Nombre de voix contre	9

4- APPROBATION DES TARIFS RESTAURATION

4a). Approbation des tarifs Crous Market

M. Prouteau, présente une liste non exhaustive des raisons qui pousse l'établissement à devoir revoir ses tarifs : conflit en Ukraine, période post-covid avec pénurie de main d'œuvre, aléas climatiques, grippe aviaire, tension sur la livraison des marchandises, hausse de 40% du coût du transport, hausse des prix des emballages, rupture sur certaines viandes comme le steak haché...

Si l'on prend le cas de l'électricité, la hausse du coût est de 55% soit + 394 000€ sur le 1^{er} semestre pour le Crous. Soit une augmentation des charges de 14% pour les étudiants, or il est proposé qu'une hausse de 4% des charges. Ce qui entraîne une perte sèche pour le Crous de 100 000€. L'établissement dispose de peu de leviers pour agir si ce n'est d'assurer la maîtrise du coût denrée et la fermeture de la MDE à Lorient remplacée par des projets CVEC. Les baux avec les partenaires sociaux vont également être revus car nous perdons de l'argent sur certains sites. Le Crous cherchant par ailleurs à faire des économies sur les loyers versés à différents partenaires (fin de l'exploitation de Gernugan à St-Brieuc). Enfin, si les documents n'ont pas été envoyés plus tôt aux administrateurs c'est parce que le Crous était dans l'attente d'arbitrages nationaux. **M. Prouteau** conclut en remerciant le travail extrêmement précis des services financiers du Crous.

Mme Larue, demande si le niveau des bourses va être revu.

M. Prouteau, indique que des travaux sont en cours et que l'on en saura plus courant septembre. D'ores et déjà une refonte a été annoncée.

Mme Cousineau, Directrice de la Vie de l'étudiant et du logement au Crous Rennes-Bretagne, précise que chaque année les montants de l'APL et des bourses sont revalorisés.

M. Prouteau, rappelle le soutien important de l'établissement aux étudiants via les différentes aides accordées par le service social. En 2019, le montant des aides versées était de 3,1M€. Lors de la pandémie il était de 5M€ pour atteindre aujourd'hui 4M€. Afin de permettre à l'établissement de continuer son développement des ressources supplémentaires doivent être recherchées.

Mme Le Flem, rappelle qu'en mars dernier, l'augmentation des loyers avait finalement été gelée par le gouvernement en raison de la précarité étudiante. Elle appelle à la vigilance face à la hausse des charges car le budget des étudiants est trop juste pour y faire face.

M. Prouteau, comprend cette situation mais rappelle que cela fait plus de 4 ans que les tarifs n'ont pas augmenté alors que dans le même temps les redevances versées aux bailleurs sociaux ne cessent de croître car indexées sur l'IRL. Aujourd'hui l'établissement n'a plus de marge de manœuvre et risque d'être en difficulté dans les années à venir. Afin de limiter cette hausse, des négociations sont en cours avec les différents bailleurs pour revoir le montant des redevances. Il a également été fait le choix de fermer la résidence Gernugan à St Brieuc car les pertes financières étaient trop importantes. La direction et les équipes du Crous agissent en responsabilité en proposant cette hausse des charges.

M. Panhaleux, indique que malgré les propositions du syndicat Union Pirate au gouvernement, rien de dit qu'une réforme des bourses va être engagée. Les étudiants doivent toujours payer plus et se trouvent dans des situations de plus en plus précaires avec un risque élevé de défaut de paiement.

M. Prouteau, rappelle que le Crous sera toujours là pour aider et soutenir les étudiants en difficulté. L'établissement et l'Etat ont beaucoup fait ces derniers mois avec notamment la gratuité des loyers pendant 2 mois lors de la crise Covid et le versement de la prime inflation. Mais on se doit de penser à l'avenir et de continuer d'investir pour construire de nouvelles résidences afin d'assurer à l'étudiant de 2030 les mêmes services qu'aujourd'hui. Cette année, le Crous de Rennes a atteint un niveau d'aides ponctuelles inégalé.

M. Panhaleux, insiste sur le contexte exceptionnel que nous traversons actuellement, et qu'il est donc normal d'accompagner le plus possible les étudiants.

M. Xhihani, rappelle que le Crous a une mission de service social mais qu'il doit aussi être dans une situation pérenne. Ici, cette hausse résulte d'un choix politique. Le problème c'est que l'on augmente les charges mais pas les APL, ni les aides ponctuelles. A Grenoble et Toulouse, ils ont fait le choix de s'attaquer à l'amélioration du taux d'occupation, ce qui n'est pas le cas à Rennes. Il est cependant satisfait que des discussions soient en cours avec les bailleurs sociaux. Concernant la restauration, il est proposé une augmentation du tarif des produits sains au détriment des produits plus néfastes pour la santé comme les confiseries et sodas. Des bowls et des sandwiches vont aussi être supprimés de la carte. La santé financière du Crous est privilégiée au détriment de celle des étudiants. Le syndicat Union Pirate propose avec les autres élus étudiants de mettre en place une nouvelle politique de restauration. Cette dernière reposerait sur un système de tarif bonus/malus selon la qualité nutritive des produits. C'est pourquoi, il appelle les élus à voter contre les propositions de hausse en restauration et hébergement. Enfin, il souhaite qu'une commission de restauration soit organisée pour échanger autour d'une nouvelle carte restauration.

M. Prouteau, indique que dans aucun cas le Crous cherche à faire de l'argent sur le dos des étudiants. La restauration est une activité structurellement déficitaire. Il s'agira avant tout d'essayer de mieux maîtriser le coût denrée. Pour ce qui est des cas de Grenoble et Toulouse, leur compte de résultat est bien meilleur que celui de Rennes. C'est pour cela qu'ils ont plus de marge de manœuvre et peuvent se permettre de ne pas augmenter les tarifs. A Rennes, proposer une chambre rénovée au prix de 180€/mois soit 15€ de plus qu'avant rénovation n'est plus possible. Nous sommes arrivés au bout du système et l'on se doit de faire des choix difficiles pour maintenir la situation financière de l'établissement.

Mme Le Flem, demande à ce que le débat soit recentrer et que l'on respecte l'ordre du jour en dissociant bien l'hébergement de la restauration.

M. Prouteau, indique que les tarifs de restauration à 1€ et 3.30€ pour les étudiants seront maintenus à la rentrée prochaine. Le principe avec la carte Crous Market est de proposer la même offre sur l'ensemble du territoire.

Mme Le Flem, précise que cette offre a été construite sans consultation des étudiants. Elle apprécie que le fruit soit ajouté à la formule. Cependant, elle s'interroge sur la nécessité de changer dans l'urgence la carte et demande que celle-ci soit revue en commission au préalable et avec la présence d'une nutritionniste. Elle indique également qu'étant elle-même végétarienne il est difficile de se procurer un repas végétarien après 12h30.

M. Prouteau, indique que l'offre végétarienne va être développée en restauration traditionnelle.

Mme Le Flem, rappelle qu'il n'est pas toujours possible pour les étudiants de déjeuner en restauration traditionnelle faute de temps. Elle précise aussi qu'il existe de fortes disparités dans les choix selon la taille des restaurants et cafétérias. Le problème c'est que si cette carte ne fonctionne pas pour la rentrée 2022, les étudiants seront pénalisés car on ne pourra pas la modifier.

M. Prouteau, indique qu'au contraire avec cette nouvelle carte, on va pouvoir proposer la même offre partout. L'arrivée prochaine de l'UCA permettra aussi de la développer.

Mme Clabé, comprend la difficulté du Crous face aux différentes hausses. Mais elle regrette l'écart de prix entre produits sains et « non-sains ». Il sera important de faire évoluer la carte dans le courant de l'année et de réunir une commission restauration.

Mme Vanez, élue étudiante Union contre la précarité, constate que par rapport à l'ancienne carte, il n'y a qu'un article de nouveau. Le nombre de sandwiches et de bowls par contre diminue. L'étudiant n'aura plus que le choix entre un sandwich végé et un jambon/fromage. De plus, la précarité étudiante ne cesse de croître. Il faut savoir que la moitié sont salariés et un tiers sont en situation de découvert et donc bénéficiaires aux restos du Cœur. Malgré le constat d'une forte inflation, le Crous ne peut pas demander aux étudiants de supporter une hausse supplémentaire.

Elle précise que les difficultés économiques rencontrées par les étudiants pèsent sur leur santé mentale. 20% des étudiants ont déjà eu des pensées suicidaires.

M. Devillez, indique que le rectorat a bien conscience des difficultés rencontrées par les étudiants. Il précise que les points présentés aujourd'hui par le Crous ont tous été discutés avec M. Le Recteur et qu'aucun sujet n'est éludé.

M. Panhaleux, estime qu'il est inadmissible que l'on retire de la carte cafétéria des produits de base sains. Il rappelle que la précédente carte avait été validée par une nutritionniste avant d'être adoptée. De plus, on peut s'interroger sur le fait que le Crous décide d'enlever de sa carte des sandwiches, bowls et paninis qui fonctionnaient très bien. A l'avenir il serait souhaitable qu'un dialogue ait lieu avec les élus avant tout ces changements.

M. Panhaleux, distribue aux administrateurs une proposition de carte cafétéria ainsi que la liste des produits les plus vendus dans les restaurants. Les documents seront joints au procès-verbal.

M. Zimmermann, demande si dorénavant l'étudiant qui choisit de prendre la formule n'aura le choix qu'entre 2 sandwiches. Il interroge également le Crous pour savoir s'il y a des lieux de restauration où on ne serait pas en capacité de proposer 2 sandwiches.

M. Prouteau, rappelle que l'idée ici est de proposer la même offre partout. Ce qui n'est pas le cas avec la carte 2021-2022. Un travail important avec les équipes de terrain sera à mener pour développer notre offre.

M. Zimmermann, demande ce qui justifie de réduire le nombre de sandwiches de 5 à 2.

M. Prouteau, indique que c'est pour maximiser les volumes sur nos chaînes de production. Cela permet aussi d'éviter les ruptures car nous serons plus réactifs.

M. Xhiani, rappelle que de tels choix politiques et économiques ne doivent pas se faire à la va-vite et sans concertation. Comment va-t-on expliquer aux étudiants toutes ces modifications. Il est regrettable que nous n'ayons pas pu faire de contre-propositions et notamment évoquer le projet de bonus/malus. La trésorerie de l'établissement n'est pas dans une situation catastrophique. C'est pourquoi, il appelle à voter contre.

Mme Gohin, élue syndicale CGT, indique que la CGT n'a pas été consultée et espère que l'offre sera étoffée. Car il sera difficile pour les personnels sur le terrain d'expliquer ces changements aux étudiants. Elle apprécie que le fruit ait été rajouté à la formule.

Vote des tarifs Crous Market:

Nombre de voix pour	10+1 voix du président de séance
Nombre de ne prend pas part au vote	0
Nombre d'absentions	5
Nombre de voix contre	10

4b). Approbation des tarifs RU rentrée 2022

Vote des tarifs RU rentrée 2022 :

Nombre de voix pour	10
Nombre de ne prend pas part au vote	0
Nombre d'absentions	9
Nombre de voix contre	6

4c). Approbation des tarifs prestation traiteur

Vote des tarifs prestation traiteur :

Nombre de voix pour	11
Nombre de ne prend pas part au vote	0
Nombre d'absentions	8
Nombre de voix contre	6

5- APPROBATION DES TARIFS EN HEBERGEMENT

5a). Approbation de l'augmentation des charges de studios

M. Prouteau, rappelle que les hausses du coût de l'énergie et diverses autres charges obligent le Crous à proposer une augmentation de 4% des charges en studios. La seule augmentation de l'électricité va obliger le Crous à déboursier au minimum 394 000€ supplémentaires sur l'année. La hausse réelle de l'ensemble des charges supportées par chaque locataire devrait être en réalité de 14%. L'établissement a fait le choix de répartir cette hausse sur toutes les parties prenantes.

M. Xhiani, indique que les élus étudiants ont des suggestions à faire sur ce point.

Mme Clabe, indique que pour limiter au mieux cette répercussion pour les étudiants, il faut développer les projets CVEC et le soutien social de nos services.

Mme Danel, ne comprend pas cette hausse mécanique d'autant qu'au dernier conseil d'administration les loyers ont été gelés.

Mme Vanez, entend que suite aux travaux menés sur la résidence Bouguen à Brest, les prix augmentent de 12€ mais pourquoi faire la même chose sur la résidence La Gare qui n'a pas été rénovée.

M. Prouteau, indique que le montant des travaux engagés n'est pas le même, et que c'est pour cette raison que le tarif social a été adapté en fonction du coût de construction.

Mme Vanez, rappelle que la résidence Bouguen a été fermée 1 an et que durant ce temps les étudiants ont dû payer des loyers plus élevés en logeant dans le parc privé.

M. Prouteau, confirme que sur Brest le Crous n'avait pas d'autre choix que de fermer durant cette période. L'établissement essaye de proposer des solutions de relogement chaque fois que cela est possible.

M. Panhaleux, estime que les étudiants n'ont pas à payer l'augmentation des coûts de construction. Depuis 2 ans, la précarité étudiante ne cesse de croître et les fins de mois sont difficiles. L'urgence sociale est importante, et ces propositions présentées aujourd'hui sont inacceptables. Il faut trouver des alternatives.

M. Zimmermann, demande des informations complémentaires sur l'état du bâtiment La Gare.

M. Prouteau, précise qu'il date des années 60 et que depuis il a connu très peu de travaux. Il rappelle que ce n'est pas le conflit ukrainien qui a fait augmenter les coûts car on constate une hausse progressive depuis 2005. Afin de continuer de proposer des logements décents aux étudiants et de rénover notre parc immobilier, il est nécessaire d'augmenter les tarifs.

M. Zimmermann, indique qu'il faudrait que cette hausse s'aligne sur le montant de l'IRL.

Mme Larue, estime qu'il est difficile d'approuver cette hausse du fait de peu d'éléments à disposition. Il aurait fallu avoir une présentation de la situation financière globale du Crous.

M. Prouteau, précise que le prochain budget rectificatif affichera un déficit de près de - 4 M€.

M. Xhihani, pense qu'il est possible de trouver des solutions alternatives via deux leviers. Tout d'abord, mettre tout en œuvre pour augmenter le taux d'occupation sur toute l'année. Puis renégocier l'ensemble des baux auprès des bailleurs sociaux en imposant un taux d'occupation minimum. Ici le Crous de Rennes fait le choix de la facilité en augmentant les charges. D'autant que rien ne nous dit que le montant de l'APL va augmenter pour les étudiants.

M. Prouteau, souligne que l'établissement a fait le choix de se défaire d'une résidence dont l'exploitation présentait un déséquilibre structurel. Concernant le taux d'occupation nous avons peu de leviers pour agir car cela est essentiellement lié au taux de pression sur les territoires.

Vote :

Nombre de voix pour	10+ 1 voix du président de séance
Nombre de ne prend pas part au vote	0
Nombre d'absentions	5
Nombre de voix contre	10

5a). Approbation des nouveaux tarifs à Bouguen et Beaulieu

Vote :

Nombre de voix pour	10
Nombre de ne prend pas part au vote	0
Nombre d'absentions	6
Nombre de voix contre	9

Départ de M. Diaz à 16h50. Il donne pouvoir à M Cabon.

6- APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE DE L'ETAT (M. Gervais)

M. Prouteau, indique que depuis la fonctionnarisation des personnels ouvriers, la mutation n'est plus possible pour les agents restés sous quasi-statut DAPOOUS. Il faut passer par la mise à disposition. Avec l'arrivée du nouveau DAPOOUS, les mutations seront à nouveau possibles.

Vote :

Nombre de voix pour	19
Nombre de ne prend pas part au vote	0
Nombre d'absentions	6
Nombre de voix contre	0

7- APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE DE L'ETAT (Mme Hud'homme)

Vote :

Nombre de voix pour	19
Nombre de ne prend pas part au vote	0
Nombre d'absentions	6
Nombre de voix contre	0

8- APPROBATION DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

Mme Noël, rappelle qu'au-delà de 300€, le conseil d'administration doit être consulté pour approuver les dossiers. Lors de la publication des délibérations, elle précise que les données seront anonymisées.

Il s'agit d'approuver aujourd'hui 5 dossiers d'admissions en non-valeur pour un montant total de 10 877€. Pour la demande de remise gracieuse, une demande d'un montant de 1 776€ est présentée. Soit un total de 12 900€, qui représente 0.04% du chiffre d'affaires.

Il est aussi présenté à titre d'information les admissions en non-valeur d'un montant de 140€. Elle, souligne le travail important mené par les équipes en unité de gestion hébergement. Elles sont très vigilantes pour intervenir très en amont auprès des étudiants en difficulté et ainsi éviter d'avoir recours aux procédures contentieuses.

Vote :

Nombre de voix pour	25
Nombre de ne prend pas part au vote	0
Nombre d'absentions	0
Nombre de voix contre	0

9- CONVENTIONS DIVERSES POUR INFORMATION

Mme Lucas, rappelle qu'il s'agit de la liste des conventions passées par le Crous depuis le dernier conseil d'administration. Elles sont consultables au secrétariat de direction.

10- QUESTIONS DIVERSES

Mme Danel, souhaite rappeler qu'il est inacceptable de voir autant de sexisme au sein d'une institution et du Crous. Elle a été, avec certaines de ses camarades, interrompue à plusieurs reprises par M. Devillez, représentant du recteur, mais aussi plusieurs membres de ce même conseil. Lorsque M. Xhiani a relevé ce comportement sexiste, certains membres du conseil d'administration se sont permis de rire. Ce comportement est tout simplement honteux, il serait préférable de ne pas avoir ce genre de comportement sexistes et misogynes au sein d'une institution qui, je le sais, se veut inclusive.

Les débats s'achevant, M. Devillez, remercie les participants.

La séance est levée à 17h00.

Fait à Rennes, le 02 Novembre 2022

M. Arnaud DEVILLEZ
Président du conseil d'administration,
Par délégation de Monsieur le recteur

Conseiller pour l'enseignement supérieur



